



Ganivelles à Mantes-la-Jolie : transition visuelle et dynamique

Le 28/09/2020 par Alexandre Arene



© Le Morse - Maître d'ouvrage : Grand Paris Seine & Oise communauté urbaine - Bureau d'études technique mandataire : SCE – Architecte : B+M Architecture - Conception lumière : Studio Vicarini, Charles Vicarini, concepteur lumière, et Mylène Grolleau, chargée de projet – Installateur : Eiffage Énergie - Solutions éclairage : Comatelec, Erco, LEC, Lumenpulse, SEA Signalisation, Sill France, Soliled, TMC Innovation

Lancé en 2014 pour favoriser l'accès automobile et piéton entre les parcs d'activités « Les Aureines », « Les Gravieres » et l'autoroute A13, ce projet a nécessité des opérations de voiries et d'infrastructures lourdes pour repenser les accès. Avec l'ouverture prévue d'un nouveau centre commercial, la ZAC a fait l'objet d'une extension en raison de la saturation automobile.

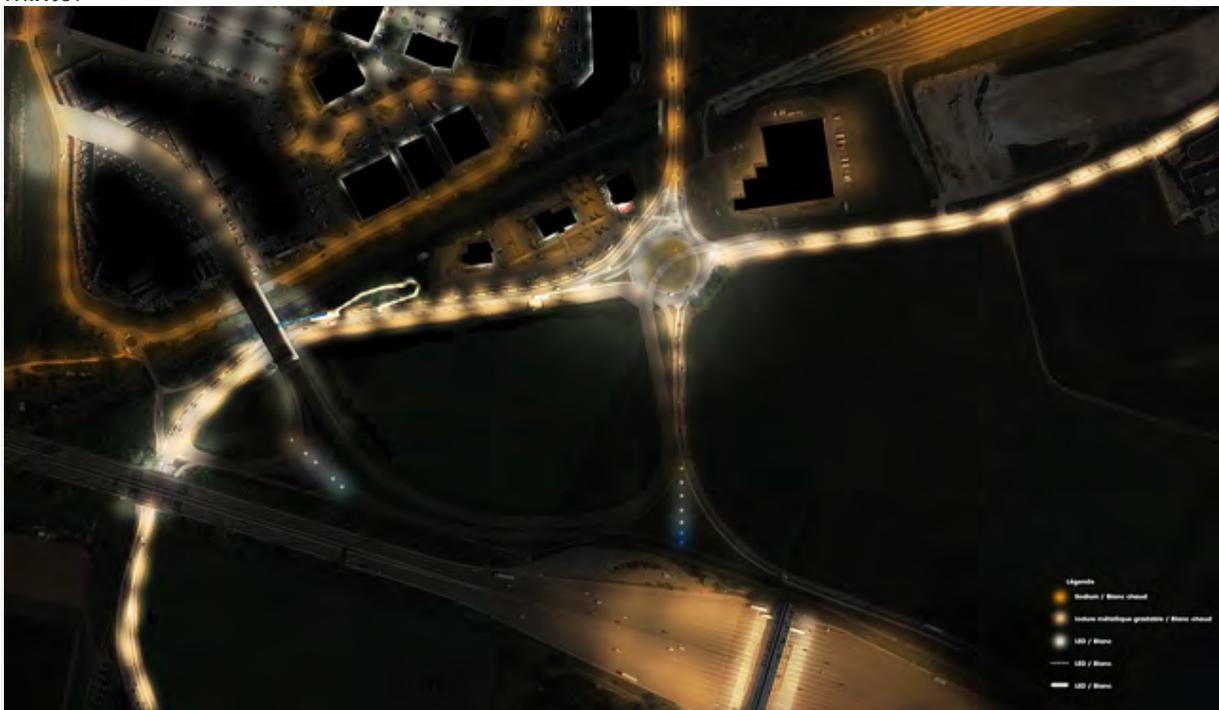
Une réflexion globale a porté sur l'aménagement mais également sur l'éclairage avec la création notamment des Ganivelles en bordure du péage de Buchelay.

Le projet de réhabilitation du site a été remporté par le groupement pluridisciplinaire mené par le bureau d'études SCE, en collaboration avec B+M Architecture, représenté par l'architecte Grégoire

Bignier, et le [Studio Vicarini](#), représenté par [Charles Vicarini](#), en charge de la mise en lumière des espaces de voirie et des ouvrages d'art. L'objectif de ce projet était de faire le lien entre les différents espaces du site et de créer des transitions et des points de repère lumineux. Ce paysage nocturne met en correspondance visuelle les différents ouvrages qui composent la ZAC et s'inscrit dans le grand paysage de Mantes-la-Jolie et du Vexin qui lui fait face.

L'éclairage comme clé de lecture des différents espaces

Localisé entre des franges naturelles du Vexin, à proximité des tours de la centrale thermique de Porcheville et les carrières avoisinantes, ce site s'inscrit dans un grand paysage. La volonté de Charles Vicarini était donc de marquer une pause nocturne à l'entrée de la ZAC, non loin de la gare de péage de Buchelay sur l'autoroute A13. Charles Vicarini a opté pour un cheminement visuel clair et lisible, et non pour un éclairage public purement fonctionnel : « *Nous avons pris le parti d'un balisage lumineux, tout en évitant le systématisme de l'éclairage de voirie.* » Il s'agissait de faire cohabiter automobilistes, cyclistes, mais aussi piétons dans une nouvelle zone de déplacement mixte.



© Studio Vicarini

Zoom sur les Ganivelles

Il fallait composer avec des zones très denses et des zones calmes. « *Nous souhaitons créer une rupture, avec notamment un geste plastique qui qualifie visuellement l'entrée du site* », explique Charles Vicarini. Pour matérialiser cette rupture, le concepteur lumière a créé des « Ganivelles » en bordure du péage de Buchelay, clins d'œil à la lumière mouvante des plages normandes, positionnées en deux lignes distinctes, entre l'autoroute et les deux ronds-points qui marquent l'entrée de la ZAC. La première rangée, implantée sur l'entrée principale de la ZAC, est composée de 9 ganivelles, mesurant de 7 à 16 m de haut. La seconde rangée, située entre l'autoroute et le pont de franchissement des voies ferrées, est composée de 5 mâts ganivelles. Le jour, les ganivelles composent un dégradé chromatique de noir à blanc avec neuf teintes distinctes des mâts thermolaqués et des tuiles en béton fibré. Le soir, elles sont colorées, allant du bleu au blanc neutre en passant par le vert et le doré.



© Le Morse

Les ganivelles sont composées de tuiles éclairées en partie basse, pour créer un effet de va-et-vient, et la teinte est directement intégrée dans le luminaire pour un rendu plus « low-tech ». Chacun des mâts de l'éclairage public a une couleur figée et seule la variation de l'intensité lumineuse sur les différentes sources du mât crée un éclairage dynamique, avec un mouvement vertical du bas vers le haut, toujours de l'ouest vers l'est, avec une variation de la vitesse de l'animation selon le créneau horaire. Le tout est piloté via un système de gestion Pharos. Un encastré de sol vient finaliser l'éclairage des ganivelles, implantées selon un angle particulier, calculé en fonction du point de vision des automobilistes.

Mise en mouvement des flux routiers, cyclistes et piétons

Le boulevard de la Communauté, perpendiculaire aux ganivelles, traverse le rond-point et constitue la principale zone de circulation automobile de la ZAC de Mantes-la-Jolie. L'éclairage routier est implanté sur le côté sud de la voie uniquement, sur toute la longueur du boulevard de la Communauté. Des mâts de 8 m, coiffés de lanternes routières à LED d'une température de 3 000 K, éclairent la chaussée d'intensité variable en fonction des temps de la nuit. Pour les nouveaux espaces piétons entre les deux ronds-points, situés d'un côté de la voie, sur le trottoir nord-ouest, Charles Vicarini a opté pour des mâts de 5 m dotés d'une lanterne LED à faible luminance d'une température de 3 000 K, pour un flux de 4 800 lm.



© Le Morse

Un ouvrage d'art a également été créé pour favoriser le franchissement du boulevard, avec une rampe prévue pour permettre aux piétons d'atteindre le haut du pont, voulu comme un belvédère

sur le Vexin voisin. Cette rampe, entourée d'espaces verts aménagés, bénéficie d'un éclairage public particulier avec des bornes piétonnes à LED d'une température de 3 000 K. Elles éclairent le chemin jusqu'à la passerelle, « l'estacade », qui permet aux piétons de rejoindre le pont Belvédère. L'éclairage de l'estacade, constitué de mini-projecteurs directifs à LED de couleur bleue, est intégré aux montants verticaux des garde-corps et dirigé vers le sol. Charles Vicarini a volontairement pris le parti de deux types d'éclairage différents pour distinguer les deux modes constructifs du pont et de la passerelle.



© Le Morse

Enfin, la sous-face du pont Belvédère, prévue pour des circulations mixtes, est éclairée par des projecteurs directifs positionnés sous les tabliers dirigés vers le sol et des encastrés de sol qui illuminent la sous-face du pont avec un alignement de bas en haut sur les poutres et les caissons. Pour les cheminements piétons, des réglettes directives sont intégrées à l'ouvrage d'art. L'ensemble des sous-faces est éclairé en 4 000 K.